Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ARRAS

13 RUE ROGER SALENGRO
BP 1005
62008 ARRAS CEDEX
MINITEL : 08 36 29 11 11 NO TVA FR54382273134000017

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET DUTAT LEFEVRE ET ASSOCIES
28 BLD JEAN BART
59405 CAMBRAI CEDEX

V/REF :
N/REF : 70 B 64 / 2006-A-997

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ARRAS certifie qu'il a reçu le 12/06/2006,

P.V. du conseil d'administration du 15/04/2006

P.V. d'assemblée du 15/04/2006
- MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Concernant la société

EDITIONS ROHART SA
Société anonyme
3 PL. DE L'HOTEL DE VILLE
62130 ST POL SUR TERNOISE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-997 le 12/06/2006

R.C.S. ARRAS 701 920 647 (70 B 64)

Fait à ARRAS le 12/06/2006,

Le Greffier

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

GREFFE DU TRIBUNAL

12 JUIN 2006

DE COMMERCE D'ARRAS

EDITIONS ROHART SA
Société anonyme
Au capital de 38.302,82 euros
Siège social : 3 rue Bacler d'Albe
62165 SAINT POL SUR TERNOISE
RCS ARRAS 701.920.647

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 15 AVRIL 2006

L'AN DEUX MILLE SIX, le 15 avril, à l'issue de l'assemblée générale tenue ce jour,

Les nouveaux administrateurs de la société, désignés par ladite assemblée qui a constaté la démission de l'ensemble des administrateurs de la société et procédé, en remplacement de ces derniers, à la nomination des trois administrateurs ci-après, se sont réunis spontanément en conseil, afin de procéder à la nomination du nouveau bureau.

Sont donc présents :

- Monsieur Jean-Louis PREVOST,
- Madame Salwa ALAMEDDINE PREVOST
- La société SOGEMEDIA, représentée par Monsieur Jean-Pierre VITTU DE KERRAOUL.

La réunion est présidée par Monsieur Jean-Louis PREVOST.

Tous les administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- démission et nomination d'un nouveau Président Directeur Général et fixation de ses pouvoirs,
- démission du directeur général et nomination d'un directeur général délégué et fixation de ses pouvoirs,
- formalités, pouvoirs.

Après avoir rappelé les décisions de l'assemblée de ce jour, et les démissions consécutives de Monsieur Stéphane ROHART de ses fonctions de Président Directeur Général, et de Madame Françoise ROHART GIRALDI de ses fonctions de Directeur Général, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

J. JP SP

PREMIERE RESOLUTION

Nomination du Président Directeur Général

Le conseil d'administration, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Stéphane ROHART, de ses fonctions de Président Directeur Général, dont les fonctions d'administrateur ont par ailleurs pris fin ce jour, nomme en remplacement de celui-ci :

- Monsieur Jean-Louis PREVOST
  Né le 14 mai 1944 à BULLY LES MINES (62160)
  Demeurant à BEYROUTH (Liban) – Immeuble Cyme rue Bechir El Kassar – quartier Verdun

Le conseil prend acte que Monsieur Jean-Louis PREVOST satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul de mandats de Président Directeur Général, Directeur Général, membre du directoire ou directeur général unique.

Il s'engage à attester, à tout moment, pendant sa présidence, sous la foi du serment, que cette condition demeure remplie.

Monsieur Jean-Louis PREVOST restera en fonction jusqu'à décision contraire du conseil d'administration (ou démission) et, au plus tard, jusqu'à la cessation de son mandat d'administrateur.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Vis-à-vis des tiers, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil d'administration et aux Assemblées d'actionnaires.

Toutefois, mais à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, il est formellement convenu que le Président Directeur Général devra recueillir l'accord préalable du Conseil d'Administration pour les actes, opérations et engagements suivants :

- prise et cession de participations dans toute société française ou étrangère existante ou à créer ;

- adhésion ou retrait de tout groupement d'intérêt économique ;

- établissement ou suppression de toute filiale ou succursale en FRANCE ou à l'étranger ;

- cession de tous biens ou droits immobiliers ;

- achat d'immobilisations d'un montant supérieur à VINGT MILLE (20.000) euros par investissement pris globalement ;

- emprunt à moyen terme et/ou long terme quel que soit le montant ainsi emprunté ;

- achat ou vente de fonds de commerce ;

- constitution, cession ou subrogation de tous nantissements sur le fonds de commerce et de toutes hypothèques.

En outre, il est rappelé que le Président Directeur Général ne pourra pas donner de cautions, d'avals ou de garanties sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis PREVOST, présent à la séance, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être nullement empêché de les exercer.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Françoise ROHART GIRALDI, de ses fonctions de Directeur Général, dont les fonctions d'administrateur ont par ailleurs pris fin ce jour, et nomme en qualité de directeur général délégué :

- Monsieur Jean-Pierre VITTU DE KERRAOUL
  Né le 11 avril 1947 à SAINT BRIEUC (22000)
  Demeurant à PARIS (75015) – 8 rue François Villon

Pouvoirs du Directeur Général Délégué

Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre VITTU DE KERRAOUL disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

Ils pourront être exercés ensemble ou séparément par le Président Directeur Général et le Directeur Général délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre VITTU DE KERRAOUL déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu des résolutions qui précèdent, le conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

GREFFE DU TRIBUNAL
12 JUIN 2006 N° 07
DE COMMERCE D'ARRAS

Le 15 avril 2006 à 11 heures

Les actionnaires de la société anonyme EDITIONS ROHART au capital de 38.303 €, divisé en 1.005 actions de 38,11 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 4, route d'Ostreville à ST POL SUR TERNOISE, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane ROHART en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Hugues de DIESBACH et Monsieur Léon SALMON, titulaires ou représentants du plus grand nombre d'actions acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat est assuré par Madame Françoise ROHART.

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président déclare en outre que Monsieur Gérard MARTINAUD, commissaire aux comptes de la société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'administrateurs
- Nomination d'administrateurs

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :
- les copies des lettres de convocation ainsi que les récépissés postaux des envois recommandés.
- la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau.

Après lecture du rapport du conseil d'administration et après échange d'observations, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, étant préciser que Monsieur Hugues de DIESBACH se déclare candidat au poste d'administrateur.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend note de la démission, en date de ce jour, des administrateurs ci-après désignés et les remercie pour les services rendus à la société :

- Monsieur Stéphane ROHART demeurant à ST MICHEL SUR TERNOISE (62130), 12 rue de l'Eglise
- Madame Françoise GIRALDI épouse ROHART demeurant à ST MICHEL SUR TERNOISE (62130), 12 rue de l'Eglise
- Monsieur Paul ROHART demeurant à ST POL SUR TERNOISE (62130), Les Fonds Viviers
- Mademoiselle Caroline ROHART, demeurant à ST MICHEL SUR TERNOISE, 12 rue de l'Eglise.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur la société SOGEMEDIA société anonyme au capital de 3.366.000 €uros, dont le siège social est à AVESNELLES (59), rue Robert Bichet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVESNES SUR HELPE sous le numéro 409 237 849.

Son mandat expirera à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Par 870 voix pour, 0 voix contre et 120 abstentions, cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur, Monsieur Jean-Louis PREVOST, né le 14 mai 1944 à BULLY LES MINES, demeurant à BEYROUTH (Liban), Immeuble Cyme, rue Bechir El Kassar, Quartier Verdun

Son mandat expirera à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Par 870 voix pour, 0 voix contre et 120 abstentions, cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme, pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur, Madame Salwa ALAMEDDINE-PREVOST, née le 22 juin 1953 à BEYROUTH (Liban), demeurant à BEYROUTH (Liban), Immeuble Cyme, rue Bechir El Kassar, Quartier Verdun

Son mandat expirera à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Par 870 voix pour, 0 voix contre et 120 abstentions, cette résolution est adoptée.

Suite à la demande de Monsieur Hugues de DIESBACH, il est proposé au vote de l'Assemblée Générale, sa candidature pour statuer sur une nomination en qualité d'administrateur

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant sur la candidature de Monsieur Hugues de DIESBACH en qualité de nouvel administrateur décide de nommer celui-ci en qualité de nouvel administrateur à compter de ce jour. Son mandat expirera à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Par 120 voix pour, 0 abstention et 870 voix contre, cette résolution est rejetée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau.

J.P. Vittu du Kerraoul

Françoise RICHART

Stephane RICHART

Leon SALMON

Florence de Diesbach